

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Objet : continuité des services de l'administration communale de La Louvière et mesures spécifiques**

Le Collège communal s'est réuni ce mercredi 18 mars 2020 afin d'adopter le plan de continuité de l'administration communale de La Louvière.

#### **FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION**

À l'issue de ce Collège, il a été confirmé que les bureaux de l'administration sont fermés au public. Néanmoins, les services sont accessibles pour les situations d'urgence. Les agents sont disponibles sur rendez-vous au 064 277 811. Le call-center est ouvert de 8h à 16h. Les demandes des citoyens seront toutes prises en considération et traitées en fonction du degré d'urgence.

#### **VIE QUOTIDIENNE DES LOUVIÉROIS**

Parmi les mesures prises, un certain nombre d'entre elles concerne directement la vie quotidienne des Louviérois.

Ainsi, par arrêtés de Police, le Bourgmestre a décidé de réserver deux emplacements devant chaque pharmacie de l'entité afin de permettre aux citoyens de venir chercher plus facilement les médicaments dont ils ont besoin, facilitant ainsi l'accès aux soins et la tâche des pharmaciens.

Le Bourgmestre a également décidé de fermer au public les terrains de sport et les aires de jeux de manière à préserver la sécurité des enfants et des adolescents, en évitant, d'une part, les rassemblements, et d'autre part, tout contact avec des surfaces éventuellement contaminées.

Conformément à la décision de la Région wallonne, les parcs à conteneurs de la Ville de La Louvière seront désormais fermés.

Enfin, conformément aux dispositions du Conseil National de Sécurité du mardi 17 mars 2020, les magasins de nuit seront ouverts jusque 22h. Les librairies seront ouvertes également le samedi. Les services à domicile et à emporter des restaurants, friteries et pizzerias sont maintenus. En revanche, tous les marchés sont interdits, en ce compris les échoppes alimentaires.

Pour rappel, les rassemblements sont proscrits, tout comme les activités à caractère privé ou public, de nature culturelle, sociale, festive, folklorique, sportive et récréative. Les promenades extérieures et les activités physiques sont autorisées avec les membres de la famille vivant sous le même toit ou avec un.e ami.e, moyennant le respect d'une distance de 1,5 mètre entre chaque personne.

## **VIE SCOLAIRE**

En ce qui concerne les écoles, trois écoles organisent un système de garderie du lundi au vendredi de 7h15 à 17h30. Il s'agit des implantations de Besonriex, de la rue de Nivelles à Bracquagnies et de la rue de Baume à La Louvière. En effet, cette implantation est la plus proche des deux hôpitaux et de l'Hôtel de Police, où le personnel en service est le plus susceptible d'avoir besoin d'une garderie.

Toutes les écoles communales de l'entité sont ouvertes jusqu'à 10h. Les Directions sont appelables dans ce créneau horaire et peuvent organiser pour le lendemain du jour de l'appel une garderie répondant à la demande des parents dans la réelle impossibilité de garder leurs enfants.

Enfin, la continuité des apprentissages sera organisée par l'envoi de travaux à domicile avant le début des vacances de Printemps suivant un dispositif dont chaque parent sera informé par courrier individualisé.

## **DISPOSITIONS DU SERVICE D'AIDE À DOMICILE DU CPAS**

En ce qui concerne les seniors et les personnes isolées, le CPAS rappelle de son côté que le service d'aide à domicile (repas, courses, relais social...) est maintenu. Pour toute information, téléphonez au 064 885 222.

Toutes ces mesures sont d'application dès aujourd'hui et au minimum jusqu'au 5 avril inclus.

L'évolution constante de la situation appellera sans doute à des adaptations quasiment quotidiennes de l'ensemble de ces dispositions. Le Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de La Louvière, ainsi que la Direction générale de l'administration communale, invitent les citoyens à rester attentifs à toute forme de communication, à respecter les mesures édictées et à prendre soin d'eux-mêmes et de leurs proches.

Le service communication